

E 2/1669

*Le Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L 1083. Zones franches

Paris, 2 mai 1921

Dans le «Temps» portant la date de ce jour, vous aurez lu une partie du discours que j'ai prononcé avant-hier, au banquet de la Chambre de commerce suisse, devant de nombreux invités français. C'est seulement la partie relative aux zones franches que le «Temps» a reproduite. Mais il me faut vous rendre attentif à une chose fort curieuse: Vous avez peut-être remarqué quelques points de suspension à la fin d'un alinéa; le journal a simplement supprimé ce que je disais quant à l'ar-



bitrage; un rédacteur du «Temps» que je connais fort bien, s'en est excusé auprès de moi en m'écrivant: «j'ai supprimé les quelques mots soulignés au crayon bleu (sur le manuscrit) et je les ai remplacés par des points de suspension; je pense que vous ne m'en voudrez pas de cette omission volontaire qui m'a permis de ne pas insister sur un point que, malheureusement, le «Temps» n'admet pas» — N'est-ce pas typique?

Mes télégrammes 94 et 95¹ vous seront bien parvenus; je n'ai rien à y ajouter si ce n'est que le Gouvernement français, certainement préoccupé des manifestations unanimes de la presse suisse et fort nombreuses de la presse française, sent qu'il a été trop loin et tâche de faire machine en arrière, probablement sous la pression des démarches qui furent entreprises auprès de lui — directement ou indirectement — par des hommes d'élite et avec l'opinion desquels il y a lieu de compter. M. Laroche, Directeur-Adjoint des Affaires politiques, m'a laissé, après notre entretien de ce matin, l'impression d'une personne ayant profondément modifié son point de vue depuis notre dernière conversation, il ne peut pas lâcher pour le cordon douanier à la frontière géographique, à cause de l'état d'âme du Parlement, mais il assure avoir, si nous reprenons la négociation, des avantages sérieux et durables à offrir à Genève. Et c'est parce qu'il se dit persuadé d'avoir dans son portefeuille des conditions satisfaisantes pour la Suisse qu'il irait lui-même à Berne, accompagné seulement de son premier secrétaire Guerlet (ancien interné animé d'une grande reconnaissance pour notre pays). Mais, si vous êtes d'accord avec cette reprise de la négociation, M. Laroche exprime le désir de se rencontrer avec un négociateur suisse nouveau, n'ayant dans son esprit aucun souvenir des entretiens antérieurs; à tout hasard, j'ai pensé à mentionner le nom de M. le conseiller national Maunoir dans mon télégramme.²

Sur ma demande, M. Laroche m'a affirmé que soit l'Elysée soit le Président du Conseil étaient d'accord avec la suggestion qu'il me faisait; je n'hésite pas à vous proposer de l'accepter parce que nous sommes toujours à temps de nous retirer si, contrairement à ce que prétend mon interlocuteur d'aujourd'hui, ses nouvelles propositions devaient être considérées comme étant encore insuffisantes; mais j'estime que du moment où l'on nous offre une seconde négociation, il serait de bonne politique de voir quelle en serait la portée; nous pourrions l'aborder en formulant dès le début une réserve et en déclarant qu'en ce qui nous concerne, la reprise d'une négociation n'implique pas la reconnaissance du transfert de la douane française à la frontière politique; nous serions quittes à lâcher ensuite sur ce point, si les avantages économiques apportés par M. Laroche sont réellement de nature à satisfaire les Genevois. Je n'ignore pas que, pour mes concitoyens, la question a un caractère politique beaucoup plus important que le côté économique; j'ai donc été très réservé vis-à-vis de M. Laroche puisqu'il déclare une fois de plus que la France ne saurait renoncer à asseoir ses gabelous sur les bornes-frontière; je me suis borné à écouter ce qu'il avait à me dire; mais c'est déjà un grand point d'avoir amené la France à nous proposer une reprise de la conversation et

1. *Non reproduits.*

2. *Dans ce télégramme n° 95 du 2 mai 1921, Dunant proposait: Wenn Sie darauf eingehen, so frage ich mich, ob Maunoir, Grossratspräsident und ehemaliger Departementschef in Genf, nicht der richtige Mann wäre, um die Frage zu behandeln (E 2/1669).*

6 MAI 1921

229

j'ai l'impression que nous devrions en tenir compte. Si la mission Laroche devait échouer, nous maintiendrions notre demande d'arbitrage.

Dans le cas où vous seriez d'accord pour entamer un nouvel entretien, il serait opportun que ce fût avant le 19 mai, date de la rentrée du Parlement, parce que le Gouvernement empêcherait la mise à l'ordre du jour de la discussion du rapport de M. Bernier tant que durerait la conversation.³

3. *Remarque de Motta en tête du document*: Il me semble qu'il serait de mauvaise politique de refuser la conversation qui nous est offerte. 4.5.1921. *Pour la réponse de Motta, cf. n° 80.*